Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 3 chaaben 1440
9 avril 2019

N° 43

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés à responsabilité limitée **1706**
Autres sociétés **1706**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1706**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1715**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1719**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1720**
Avis aux créanciers..... **1725**
Convocations
Sociétés anonymes **1725**
Divers
Avis au public..... **1734**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés à responsabilité limitée

Constitution d'une SARL

Société : COSDET

MF : 1562104P/A/M/000

Suivant acte S.S.P en date du 26 mars 2018 enregistré à la recette des finances El Hamma le 26 mars 2018 sous le numéro 18500379 dont deux exemplaires des statuts ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Gabès sous le numéro D2242019 en date du 10 Janvier 2019.

Il a été constitué une société à responsabilité limitée :

Raison sociale : COSDET

Siège social : rue 18 Janvier El Hamma Gabès 6020

Capital social : 2.000 Dinars

Objet social : Vente PDT d'Entretien en gros

Durée : 99 ans

Gérance : Mme Karima Soui est nommée gérante de la société avec les pouvoirs les plus étendus.

2019Z00101SRLB1

Autres sociétés

Constitution d'un Etablissement Individuel

Dénomination : Mécanique Générale Grissa Afif

Siège : Cité olympique 4000 Sousse

Activité principale : Mécanique Générale

Le responsable : Grissa Afif.

MF : 1434163/M

CIN : 08486916

2019A00187SODB1

Création d'un groupement de développement agricole

Dénomination : groupement awled mansour magel bel abbès

Catégorie : Groupement d'eau

Objectif des ressources naturelles et de rationaliser leur utilisation et l'entretien.

Siège : Awled Mansour Magel Bel Abbès

Président : Bechir Bouafia.

2019K00042SODB1

Création d'un groupement de développement dans le secteur d'agriculture

Suite à la demande de création d'un GDA en date du 25-3-2019, sous le n°208, il a été crée un groupement de développement agricole comme suit :

- Zone d'activité : Borj Messaoudi
- Secteur : Borj Messaoudi
- Délégation : Krib
- Dénomination : "Majmaa Al Amal Littanmiya"
- Siège social : Borj Messaoudi
- Nom du président du conseil d'administration : Mme Afef Dendani.
- Missions :
- La protection et l'équipement du périmètre d'intervention.
- Développement des systèmes de production animale et conservation de la richesse végétale.
- L'accomplissement de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2019F00034SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Convocation

LA SOCIETE TUNISO-QATARIE FINANCES «TQF» «société en liquidation»

S.A au capital de 500.000 dinars

R.C : B116722003

M.F : 831511/S

Siège social : Rue Cité des Sciences - 1080 Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie en date du 02 mai 2018 et enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis, en date du 27 Novembre 2018 sous le n°18706645 Quittance n°M088450, dont deux copies ont été déposées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n° D24171503, il a été décidé ce qui suit :

Le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Financial Auditing & Consulting et ce, jusqu'à clôture de la liquidation.

2019R01030SANB2

Notice légale

Banque Nationale Agricole

Société Anonyme au capital de 176 000 000 dinars divisé en 35 200 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège social : Avenue Mohamed V - 1001 – Tunis

Registre de Commerce : B142431996

Tél : 71 831 000

Fax : 71 830 152

Augmentation de capital de la BNA de 176 000 000 dinars à 320 000 000 dinars

Nombre de titres à émettre :

- 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire au prix d'émission de 12D ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues par la Banque
- 640 000 actions nouvelles à attribuer gratuitement

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 06/03/2019

1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur

Dénomination sociale : Banque Nationale Agricole

Siège social : Avenue Mohamed V 1001 Tunis

Téléphone : (71) 831 000 / (71) 831 200

Télex : NABATTU 14130/BNATU 15436/ DIRBNA 13220

Fax : (71) 830 152

Internet Banking : bnanet.com.tn

Site web : www.bna.com.tn

E-mail : bna@bna.com.tn

Forme juridique : Société Anonyme

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

Date de constitution : 01/06/1959

Durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution

Objet social :

– La création d'un établissement de banque et de crédit pour favoriser le développement de l'économie en général et pour participer en particulier au développement du secteur agricole et de la pêche en Tunisie par l'attribution aux personnes physiques ou morales, des crédits à court terme, à moyen et à long terme, avec ou sans garanties, et plus généralement de faire en Tunisie et à l'étranger pour elle-même ou pour le compte de tiers, toutes opérations de banque, d'escompte, d'avance de crédit, de commission, de souscription, émissions, dépôts de fonds et toutes les opérations directes ou indirectes, financières, industrielles, commerciales mobilières et immobilières des maisons de banque et des établissements de crédit ;

– L'institution et le développement du crédit mutuel en Tunisie dans le cadre des textes réglementant cette matière ;

– Et enfin, de prendre toutes participations dans toutes opérations pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou autrement.

Registre de commerce : B142431996TUNIS

Exercice social : Du 1er Janvier au 31 Décembre

Nationalité : Tunisienne

Capital social : Le capital s'élève à 176 000 000 dinars, divisé en 35 200 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées.

Matricule fiscal : 000 123 LAM 000

Régime fiscal : Droit commun

Lieu de consultation des documents : Siège social de la banque : Avenue Mohamed V – 1001 Tunis

Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing : M. Ahmed BEN MOULEHEM

Directeur du Pôle Finances, Comptabilité et Pilotage de la performance

Tél : 71 830 513 Fax : 70 144 024

2. Membres des organes d'Administration et de Direction

2.1. Membres des organes d'Administration

Membre	Qualité	Représenté par	Mandat	Adresse
M. Mohamed Salah CHEBBI ALAHSAN	Président(1)	Lui-même	2018 - 2020	Tunis
Etat Tunisien	Membre	M. Mustapha SLOUMA(2)	2018 - 2020	Tunis
		M. Kamel NAOUI(2)	2018 - 2020	Tunis
		M. Zakaria OUESLATI(2)	2018 - 2020	Tunis
		M. Taieb ZITOUNI(2)	2018 - 2020	Tunis
		M. Mohamed Mehdi MEJDOUB(2)	2018 - 2020	Tunis
CTAMA - MGA	Représentant la CTAMA - MGA	M. Lamjed BOUKHRIS(3)	2016 - 2018	Tunis
M. Sahbi MAHJOUB	Représentant Actionnaires privés	Lui-même(4)	2016 - 2018	Tunis
Mme Feiza FEKIH	Administrateur Indépendant	Elle-même (5)	2018 - 2020	Tunie
M. Lotfi Maktouf	Administrateur Indépendant	Lui-même(4)	2016 - 2018	Tunis
Mme. Raoudha BEJAOUI	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	Elle-même(6)	2016 -2018	Tunis

(1) Nomination approuvée par le Conseil d'Administration du 21/05/2018

(2) Nomination approuvée par l'AGO du 30/04/2018 en qualité d'administrateur représentant l'Etat Tunisien

(3) Nomination approuvée par l'AGO du 30/04/2018 en qualité de représentant permanent

(4) Mandat renouvelé par l'AGO du 29/06/2016

(5) Nomination approuvée par le Conseil d'Administration du 28/08/2018 en qualité d'administrateur indépendant

(6) Nomination approuvée par l'AGO du 29/06/2016 en qualité d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires

2.2. Fonctions des membres des organes d'Administration et de Direction dans la banque

Membre	Fonction dans la banque	Date d'entrée en fonction	Adresse
M. Habib BELHAJ KOUIDER*	Directeur Général	11/12/2015	Tunis

* Nommé par le Conseil d'Administration du 11/12/2015

Il est à signaler que :

- Madame Feiza FEKIH en tant que présidente, Monsieur Zakaria OUESLATI, Monsieur Lamjed BOUKHRIS et Monsieur Mustapha SLOUMA en tant que membres du Comité d'Audit ;
- Monsieur Lotfi MAKTOUF en tant que président, Monsieur Sahbi MAHJOUB, Monsieur Mohamed Mehdi MAJDOUB, Madame Raoudha BEJAOUI, Monsieur Kamel NAOUI, et Monsieur Taieb ZITOUNI en tant que membres du Comité des Risques ;
- Monsieur Mohamed Salah CHEBBI ALAHSAN en tant que président, Monsieur Mohamed Mehdi MAJDOUB, Monsieur Lamjed BOUKHRIS et Monsieur Mustapha SLOUMA en tant que membres du Comité de Nominations et de Rémunérations ;
- Madame Raoudha BEJAOUI en tant que présidente, Monsieur Mohamed Salah CHEBBI ALAHSAN, Monsieur Mohamed Mehdi MAJDOUB, Monsieur Mohamed Kamel NAOUI, Monsieur Zakaria OUESLATI, Monsieur Taieb ZITOUNI, Monsieur Lamjed BOUKHRIS, Monsieur Mustapha SLOUMA, Monsieur Sahbi MAHJOUB, Madame Feiza FEKIH, Monsieur Lotfi MAKTOUF et Monsieur Habib BELHADJ KOUIDER en tant que membres du Comité stratégique, de suivi et évaluation du Contrat programme ;
- Mohamed Salah CHEBBI ALAHSAN en tant que président, Madame Raoudha BEJAOUI, Monsieur Mohamed Kamel NAOUI, Madame Feiza FEKIH en tant que membres du Comité de Recouvrement.
- Monsieur Zakaria OUESLATI en tant que président, Monsieur Mohamed Kamel NAOUI, Monsieur Taieb ZITOUNI en tant que membres de la Commission Interne des Marchés.

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonction dans la banque.

2.3. Contrôle

Nom	Adresse	Mandat
M. Samir LABIDI Commissaire aux comptes, Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Immeuble Safsaf Entrée B – 4ème étage 1073 Montplaisir Tél : 71 950 252 Fax : 71 951 296 E-mail : samir.labidi@planet.tn	2016 – 2018*
« International Company for Consulting and Auditing » Société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par **M. Anis SMAOUI**	Résidence les jardins 1 - 67, Avenue Alain Savary 1082 Tunis Tél : 71 842 350 Fax : 71 891 838 E-mail : administratif@icca.tn	2016 – 2018*

** Nommé par l'AGO du 29/06/2016*

3. Renseignements relatifs à l'émission

3.1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 06/03/2019 a décidé d'augmenter le capital de la Banque Nationale Agricole « BNA » d'un montant de 144 000 000 DT pour le porter de 176 000 000 DT à 320 000 000DT en deux opérations simultanées de la manière suivante :

- Une augmentation du capital en numéraire d'un montant de 140 800 000DT et ce, par l'émission de

28 160 000 actions nouvelles au prix de douze (12) dinars chacune, soit cinq (5) dinars de valeur nominale et sept (7) dinars de prime d'émission. Ces actions seront souscrites selon la parité de quatre (4) actions nouvelles pour cinq (5) actions anciennes. Ces actions seront libérées en totalité à la souscription, en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque ;

- Une augmentation du capital par incorporation de réserves d'un montant de 3 200 000DT et ce, par l'émission de 640 000 actions nouvelles d'une valeur de 5DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en Bourse et ce, à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes.

Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1er janvier 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- Les montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les ¾ au moins de l'augmentation proposée.

3.2. Caractéristiques de l'émission

Le capital social sera augmenté de 144 000 000DT réparti comme suit :

- 140 800 000DT par souscription en numéraire et émission de 28 160 000 actions nouvelles ;
- 3 200 000DT par incorporation de réserves et attribution de 640 000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et de la catégorie ordinaire.

3.3. Augmentation du capital en numéraire

Le capital social sera augmenté de 140 800 000DT par la création de 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à l'Etat Tunisien sera effectuée par l'émission de 14 145 648 actions nouvelles détaillée comme suit :

Dotation de l'Etat Tunisien (mD)	Dotation inscrite au niveau des	Montant à convertir (mD)
133 000*	Capitaux propres	90 277
160 000**	Engagements hors bilan	79 471
Total		**169 748**

Correspondant à un nombre d'actions de 14 145 648 à souscrire par l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques selon la parité 4 actions nouvelles pour 5 anciennes détenues

*cf Document de référence « BNA 2019 » page 133 paragraphe 4.13.1

** cf Document de référence « BNA 2019 » page 135 paragraphe 5.1.2

Le reliquat des actions par rapport au 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire, soit 14 014 352 actions seront souscrites par les anciens actionnaires, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques.

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 337 920 000DT (dont 169 748 000DT à libérer par compensation des créances revenant à l'Etat Tunisien). Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 168 172 000DT.

(en mD)	Conversion des dotations de l'Etat Tunisien	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	70 728	70 072	140 800
Prime d'émission	99 020	98 100	197 120
Total	**169 748**	**168 172**	**337 920**

- **Prix d'émission**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de douze dinars (12DT) l'action soit la valeur nominale de l'action cinq (5) dinars, majorée d'une prime d'émission de sept (7) dinars. Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées en numéraire ou par compensation avec des créances certaines, échues et dont le montant est connu par la Banque.

- **Droit préférentiel de souscription**

La souscription aux 14 014 352 actions nouvelles (le reliquat des actions par rapport au 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire) sera réservée

à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel, autres que l'Etat Tunisien et les Entreprises publiques ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La Banque Nationale Agricole ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- **A titre réductible :** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- **Période de souscription**

La souscription aux 28 160 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de quatre (04) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus1**.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **27/06/2019 au 03/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce du **08/07/2019 au 12/07/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les ¾ de l'augmentation décidée (soit 105 600 000 dinars, correspondant à 21 120 000 actions).

- **Etablissements domiciliataires**

Tous les Intermédiaires Agrées Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Banque Nationale Agricole exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 5 DT, représentant la valeur nominale de l'action majoré de 7 DT de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°03 025 155 0321 000077 31 ouvert auprès de la BNA – Agence Les Berges du lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

- **Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces :**

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **21/06/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

---

[1] Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription en annexe, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

- **Modalités et délais de délivrance des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agrée Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

- **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

3.4. Augmentation du capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

- **Montant**

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de 3 200 000DT à prélever sur les réserves de la banque et la création de 640 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5DT chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes.

- **Droit d'attribution**

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 35 200 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour cinquante cinq (55) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **15/04/2019**.

3.5. Jouissance des actions nouvelles souscrites

Les actions nouvelles gratuites (640 000 actions) et les actions nouvelles souscrites (28 160 000 actions) porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2019.

3.6. But de l'émission

Cette augmentation qui permettrait :

- de renforcer les fonds propres nets de base de la Banque ;
- d'améliorer la liquidité de la Banque ; et
- d'appuyer les choix structurants et le plan de développement et de modernisation de la Banque.

4. Renseignements généraux sur les titres émis

4.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

4.2. Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables en bourse.

4.3. Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit :

- L'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;

- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenu à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposé à cet effet.

5. Marché des titres

Les actions de la Banque Nationale Agricole sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

5.1. Cotation en bourse des actions anciennes

Les 35 200 000 actions anciennes composant le capital actuel de la Banque Nationale Agricole inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **15/04/2019**, droits de souscription détachés.

5.2. Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 28 160 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire ou par compensation des créances seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

5.3. Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites

Les 640 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15/04/2019**, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2018, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

5.4. Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu du **15/04/2019** au **21/06/2019 inclus**[2]

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Les négociations en Bourse sur les droits d'attribution commenceront à partir du **15/04/2019**.

6. Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

7. Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100799 durant la période de souscription préférentielle soit du **15/04/2019 au 21/06/2019 inclus**[3]**.**

Les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100815 à partir du **15/04/2019**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0003100807 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération, du document de référence "BNA 2019" enregistré auprès du CMF en date du 29/03/2019 sous le n°19/001 Il doit être accompagné des indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2019 pour tout placement sollicité après le 20 Avril 2019 et des états financiers de l'Emetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BNA – Avenue Mohamed V 1001 Tunis, de la BNA CAPITAUX - Intermédiaire en bourse –Complexe le Banquier, Avenue Tahar HADDAD Les Berges du lac 1053 Tunis, de MAC SA – Intermédiaire en bourse - Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance, Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et le site internet de la BNA : www.bna.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

---

[2] Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

[3] Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **21/06/2019** sont informés que ces derniers procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

2019401579SANB2

Augmentation de capital

Notice destinée à l'information du public

Conformément aux dispositions de l'Article 164 du code des sociétés commerciales

Dénomination : Société AZUR PAPIER SA.

Forme : Société anonyme

MF : 1088572V

Siège social : 3 Rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis carthage.

Objet social : la production de l'ouate de cellulose le tissu non tissé de filament synthétique ou artificiels et tout autre genre de papier.

Capital social : 36 357 160 dinars en cours d'augmentation à 46 500 020 dinars.

Durée : 99 ans.

Dépôt légal : une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25/3/2019 enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis le 29 mars 2019, enregistrement numéro 19501821, quittance numéro M038113, a été déposé au Registre National des Entreprises le 4/4/2019 sous le n° AC01562019 où toute personne peut en prendre communication.

Modalités de l'Augmentation : l'Assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la société en numéraire d'un montant de dix millions cent quarante-deux mille huit cent soixante Dinars Tunisiens (10.142.860 TND) pour faire passer le capital de la Société d'un montant de trente six millions trois cent cinquante-sept mille cent soixante de Dinars Tunisiens (36.357.160 TND) à un montant de quarante six millions cinq cent mille vingt Dinars Tunisiens (46.500.020 TND), par l'émission de un million quatorze mille deux cent quatre-vingt-six (1.014.286) Actions, au prix de trente-cinq millions cinq cent mille et dix Dinars Tunisiens (35.500.010 TND), correspondent à leur valeur nominale de dix millions cent quarante-deux mille huit cent soixante Dinars Tunisiens (10.142.860 TND), majorée d'une prime d'émission de vingt-cinq millions trois cent cinquante-sept mille cent cinquante Dinars Tunisiens (25.357.150 TND), étant précisé que la totalité du montant de ces nouvelles actions sera libéré intégralement lors de la souscription.

Banque dépositaire : Les fonds provenant de la souscription sont versés au compte indisponible n° 08 002 0006432007616 13 ouvert auprès de la Banque Internationale

Arabe de Tunisie (BIAT) Agence Charguia (64).

Délai de souscription : 15 jours à partir de la date de la parution de la présente notice au Journal Officiel de la République Tunisienne avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription Intégrale avant expiration du délai de la souscription.

2019401606SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Sté ALCON TUNISIE SARL

Capital social : 80.000 Dinars

IMMB EL AMEN - Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1001508M

CNSS : 253208-38

En vertu du procès-verbal extraordinaire des associés du 18/3/2019 enregistré à la recette des finances le Lac - Tunis le 26/3/2019 sous le n°19502100 et déposé au Registre National des Entreprises en date du 29 mars 2019 sous le Dossier n°201915540, il a été décidé la dissolution anticipée de la société Alcon Tunisie et la désignation de Monsieur Belgacem Trabelsi liquidateur de la société.

Les créanciers concernés sont appelés dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne à présenter leurs créances à Monsieur Belgacem Trabelsi Liquidateur et Mandateur de Justice élisant domicile au bureau «DDF Audit», B3, Immeuble Lac des Cygnes Rue Lac Victoria, les Berges du Lac -1053 Tunis- BP213.

2019T00588SRLB2

Pouvoir pour la signature d'un contrat de vente

Société de Promotion Immobilière «MOLKA IMMOBILIERE»

S.A.R.L au capital de 150 000 DT

Matricule fiscal : 0745028C/P/M

Suivant P.V de l'AGEO du 25/02/2011 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis le 7/4/2011 sous le n°11803147 et quittance n°M3866 et dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis le 9/6/2011 sous le n°2011209051, il a été décidé de donner le pouvoir à Mme Lamia Daghmouri pour la signature du contrat de cession de la totalité du propriété objet du titre foncier 162633 Tunis.

2019T00590SRLB2

Nomination d'un nouveau gérant

Société LE PACHA

SARL au capital de 12000 dinars

Av de L'UMA Rond Point PTT La Soukra Ariana

RC : B03186742015

MF : 1416431L/M/A/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 Novembre 2018 enregistré à la recette des finances rue de Paradis Ariana le 4 décembre 2018 sous le n°18708860 quittance n° 122574 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe de registre national des entreprises annonce n°201910112, bulletin n°28 en date du 14 mars 2019. Il a été décidé :

La nomination de Mr Hassen Fallah gérant de la société avec tous les pouvoirs pour une durée légale en remplacement de Mr Béchir Ben Tili.

2019T00593SRLB2

Société «CO.GE.MAR»

Av. de l'Environnement Sidi H'Cine Sedjoumi 2051

S.A.R.L

Capital social : 19.000 DT

M.F : 1442690 D B M 000

R.C n° : B4038782016

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 5

janvier 2019 enregistré à la recette des finances de Sidi H'cine sedjoumi sous le n°19700414 quittance n°M013112 en date du 8 février 2019, dont la mise à jour du registre de commerce a été actualisé suivant dossier du centre national du registre des Entreprises Tunis 2 sous le n°201911669 en date du 7 Mars 2019 Monsieur Dridi Habib né le 8/5/1971 C.I.N n°04622386 du 20/6/2018 a été nommé un nouveau gérant de la société à partir du 5 janvier 2019 avec les pouvoirs les plus étendus en remplacement de monsieur Hamami Abdelkader CIN n°07296286 du 23/12/2017.

2019R01018SRLB2

Société CGP

M.F : 1064204T/A/M/000

Suivant procès-verbaux de l'assemblée générale extraordinaire du 15/01/2019 enregistré à la recette des finances rue Boulbeba Mrabet Gabès en date du 23/01/2019 sous n°19700456 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Gabès en date du 28/01/2019 sous le 20194193, il a été décidé :

- Approbation de cession des parts sociales.

- Nomination de Mm Felhi Samira gérante de la société pour une période indéterminée.

2019Z00102SRLB2

Société AGET

SARL au capital de 800.000 DT

Siège social : Impasse 9104 - Rue des Entrepreneurs Z.I Charguia 2 - Ariana

MF : 718575Y/A/M/000

RC : B0383012008

Suivant acte sous seing privé en date du 16 Janvier 2017, enregistré à la recette des finances Rue de paradis Ariana le 25 Août 2017 sous le numéro 17706767, quittance numéro 95124, dont 2 exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance d'Ariana le 7/3/2018 sous le n°D199503. Il a été décidé ce qui suit :

- Le renouvellement de nomination de Mr Zouari Mohamed Gérant pour la société pour une durée de trois ans à compter du 18/12/2017.

- La nomination de Mr Megdiche Walid en tant que commissaire aux comptes de la société pour les années 2016-2017-2018.

2019401580SRLB2

«SOCIETE SPORTS EVENTS - SARL»

Siège social : 40 Avenue Charles Nicole Menzah 1004 Tunis

M.F : 1442458/X/A/M/000

Capital : 120.000 Dinars

Suivant P.V de l'A.G.E enregistré à la recette des finances de Cité Mahrahjéne le 9/01/2019 sons le n° 19800134 quittance n°2003, dont deux copies ont été déposées au Greffe du tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°D015152016 le 11/01/2019, il a été décidé ce qui suit :

- La cession des parts sociales au profit de Monsieur Emir Brahim Turki.

- Le changement de la forme juridique de la société d'une SARL à une SUARL.

2019401586SRLB2

«SOCIETE CAR CHRONO SERVICES - SARL»

Siège social : 16 Avenue Qualité de la Vie Chotrana 1- Soukra Ariana

M.F : 1492188/W

Capital : 10.000 DT

Suivant PV de l'AGE enregistré à la recette des finances de Rue de Paradis Ariana le 5/3/2019 sous le n°19701525 quittance n°M28848, dont deux copies de l'extrait ont été déposées au Registre National des Entreprises le 27/3/2019 il a été décidé la nomination de Mr Yassine Handous en tant que nouveau gérant de la société Car Chrono Services.

2019401588SRLB2

Sté SIRIUS SECURITE PRIVEE

SARL au capital de 50.000 Dinars

Siège social : 71 Avenue Jean Jaurès, résidence El Fath 1002 Bab Bhar

MF : 1459793/W/A/M/000

RC : B01136142016

Selon procès-verbal extraordinaire en date du 01/6/2018 enregistré à la recette des finances rue El Djazira sous le n°18701625, quittance n°M035679, en date du 13/6/2018, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance d'Ariana sous le n°201829955 en date du 11/6/2018 il a été décidé ce qui suit :

- Nomination de Mr Mustapha El Ghazeli gérant principal et Mr Moez Ben Khelil cogérant de la société.

2019401592SRLB2

Société El Mansourah services touristiques

SARL au capital de 4.000,000 Dinars

Siège social : Restaurant El Mansourah Kélibia 8090

Matricule fiscal : 449799P

RC : 891996

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire enregistré à la recette des finances de Këlibia, le 7/12/2018 sous le n°18702829, quittance M067883, dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises le 21/02/2019. Il a été décidé :

- Approbation de cession des parts sociales et Renouvellement des taches du gérant.

2019401593SRLB2

Société à responsabilité limitée : «TUNISIA BUSINESS»

Capital : 75 000 dinars

Siège social : 109 Taher Ben Brahim El Menzah 9, 2083 Tunis

Registre de commerce : B2469092012

Matricule fiscal : 1242846SAM000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

du 12 avril 2017, enregistré à la recette des finances de Menzah 9 le 5 Juin 2017, sous n°17501074 quittance n°43867 les associés ont décidé à l'unanimité d'augmenter le capital par incorporation de la réserve spéciale d'investissement d'un montant de 70 000 Dinars et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprise.

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 avril 2015, enregistré à la recette des finances de Charguia le 5 Avril 2016, sous n°16701010 quittance n°33471 les associés ont décidé à l'unanimité de changer Ie siège social du Résidence Ben Mahmoud Appartement n°017 Bloc n°2 Cité olympique à 109 Taher Ben Brahim El Menzah 9, 2083 Tunis et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprise.

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01 Novembre 2017, enregistré à la recette des finances de Menzeh 9 le 12 décembre 2018, sous n°18804337 quittances n°79083 33471 les associés ont décidé à l'unanimité l'agrément de la cession de 750 parts sociales du cédant Monsieur Ben Ismail Walid au cessionnaire Mademoiselle Ben Ismail et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprise.

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 Février 2019, enregistré à la recette des finances de Menzah 9 le 22 Février 2019, sous n°19800713 quittance n°16490 33471 les associés ont décidé à l'unanimité de changer la durée du mandat du gérant à vingt ans et modification statuaires et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprise.

2019401613SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Sté PROCTOLASER

S.U.A.R.L au capital de 60 000 D.T

MF : 1 298 612 DAM 000

RC : B0898622013

Siège social : 42, av des Martyrs Im. Palmarium - Sfax

Il ressort de l'assemblée générale extraordinaire en date du 01 avril 2018 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 28 Novembre 2018 sous n°18805832, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax le 29 janvier 2019 sous n° 20194477 que l'associé décide de changer la dénomination sociale de la société clinique mono displinaire PROCTOLASER à Clinique de Laser Proctologique : C.I.P tout en gardant le nom commercial PROCTOLASER et de modifier l'article (3) des statuts en conséquent.

2019X00545SRUB2

AUTRES SOCIETES

Société CERES IRM SCP

Société Civile Professionnelle

Au capital de 160 000,000 DT

Siège social : Bizerte Center-Complexe Commercial et Résidentiel - 7000 Bizerte

MF : 1483248 /PAM/ 000

RC : C04254922016

CNSS : 575190-77

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 27 Mars 2019 enregistré à la recette des finances de Bizerte en date du 28 Mars 2019 sous le numéro 19501495 quittance n°30665 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Bizerte en date du 01/4/2019, sous le numéro 19701545, quittance numéro 32052, il a été décidé d'augmenter le capital social de la Société en numéraire pour passer de 100 000,000 dinars à 160 000, 000 dinars, soit une augmentation d'un montant de 60 000,000 dinars. Les articles 6 et 7 des statuts de la société on été modifiés en conséquence.

2019W00150SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 2/4/2019 à la recette des finances du Menzeh 6 n°19201966 quittance 51687 la société centre de beauté et d'esthétique LA DESSE SARL identifiant unique 1347835S a cédé à la société coral beauty SARL identifiant unique 1532888S la totalité de fonds de commerce centre de beauté et d'esthétique ainsi que la vente des parfums exploité au local n°2 immeuble2 rue de la faculté Ennasr 2 moyennant le prix de trente mille dinars. Les oppositions seront inscrites au cabinet de Maître Saidi Nasser sis au 22 rue de Marseille Tunis jusqu'à l'expiration d'un délai de 20 jours à compter de cette publication déjà parue au journal Le Quotidien du 4/4/2019.

2019T00589FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 01/3/2019 enregistré le 4/3/2019 sous le n°19200316 quittance M 013207 Mr Ramzi Ben Belgassem Ayari a vendu le fonds de commerce situé au 67 Bis à la rue 11044 cité Ibn Sina et exploité comme «Cafeteria» à Wassim Ben Mohamed Hayouni.

Les oppositions éventuelles seront adressées dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente

annonce au journal officiel de la République Tunisienne au cabinet de Maître Trifi Bassem Avocat sis au 96 Rue Radhia Haddad Tunis. Le présent avis est paru au journal «Al Chourouk» le 10 Mars 2019.

2019T00596FCCC2

Avis

Il appert d'un contrat de vente en date du 14 Mars 2019 enregistré à la recette des finances de la Yasminette le 28 Mars 2019 (Quittance n°M018355) Reçu n°19200754 que Monsieur Ahmed Samir Sélimen Essayed, Egyptien, passeport n°A06363496, demeurant à Menzah 7, cède et transfert à Mr Ibrahim Mhenna titulaire de la CIN n°00061866 délivrée le 18/12/2003 à Tunis la totalité du fonds du commerce sis à 06 Rue Echouhada La Nouvelle Médina Ben Arous, les oppositions doivent être faites au domicile de l'acheteur sis au cité de la Nouvelle Médina Résidence "Dorrat Al Madina" Bloc 15 App6 Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

2019T00597FCCC2

Avis

Il appert d'un contrat de vente en date du 5 Mars 2019 enregistré à la recette des finances Mégrine le 13-3-2019 (Quittance n°M024470) Reçu n°19201079 que Mr Moez Fourati titulaire de la CIN n°08628997 délivrée le 25-3-2002 demeurant à Djerba cède et transfert à Mr Ali Taoujouti titulaire de la CIN n°05908334 délivré le 23-8-2010 et Mr Kamel Taoujouti titulaire de la CIN n°05925585 délivrée le 6 novembre 2004 à Tunis la totalité du fonds du commerce sis au km 7 Fondok Choucha Ben Arous route Sousse. Les oppositions doivent être faites au domicile de l'acheteur sis au 06 Rue Mustapha Mbarek Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

2019T00598FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'acte sous seing privé légalisé le 26/3/2019, enregistré à la recette des finances Hammam Sousse le 27/3/2019, quittance n°63025, enregistrement n°19201420, la société Hazar, titulaire de l'identifient unique n°14373327, dont le siège social est à la rue de l'indépendance 4011 Hammam Sousse, a vendu à la société les abattoirs Chahia SARL n° RC B081102017 M.F n° 1490413B, son siège social sis à la route Sidi Sallem km 1.5, 3000 Sfax médina Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité comme pâtisserie dans le local au rez-de-chaussée de l'immeuble sise à Hammam Sousse à la rue de l'indépendance.

Les oppositions doivent être faites au cabinet de Maître Ahmed Ennouri, Avocat, sis à 27 rue Habib Achour Imm Anis Sfax, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Assabah» du 4/4/2019.

2019X00548FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé daté le 2/4/2019, enregistré à la recette des finances Sekiet ezzit le 02/4/2019 n°19200613 quittance n°M027400, a vendu et cédé sieur Bechir Ben Sghair Ben Hamouda CIN n°05311545, à sieur Haytham Ben Abdelhamid Bahloul, Tout le fonds de commerce, avec ses éléments corporels et incorporels, formant un café 1ère catégorie sous le nom «CAPITCHINO» sis à la Route de Tunis km 7 (zanket Ben Hamedou) avenue de la Liberté Sekiet Ezit Sfax.

Les oppositions sont recevables entre les mains du Maître Abid Mohamed, Avocat à la cour de cassation, 26 Avenue Léopold Senghor, Sfax dans un délai de 20 jours dès la date de la publication au JORT.

Publiée au journal "Assabah" du 4/4/2019.

2019X00551FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Suivant acte de don d'un fonds de commerce en date du 13/3/2019, rédigé par l'huissier de Sousse le Maître Mounira Ben Lakhal et le Maître Fredj Amamou, enregistré en date du 13/3/2019 à la recette des finances de Sousse Quittance n°M014908, Mr Sofien Temimi, titulaire de la CIN n°05511302, a cédé en tant que don à son Fils Aziz Temimi titulaire de la CIN n°12861755, la totalité du fonds de commerce du local, destiné tout commerce MF : 412528/V) sise à Rue Ibn Rachik n°3 Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font au main de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien «Echourouk» et «Le Quotidien» du 6/4/2019.

2019A00191FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

MF : 1291079Z

Suite au contrat de vente du fonds de commerce daté le 7 Mars 2019 enregistré le 11 Mars 2019 à la recette des finances Sakiet Ezziet Sfax quit. n°M020400 enreg n°19200464. Sté JOLIE TOP a vendu à Mr Moez Ben Abderrazek Hakim tout le fonds de commerce sis à Ave Mongi Slim Sakiet Ezziet Imm Ammen Rez-de-chaussée Sfax.

Les oppositions doivent être au local du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne.

2019B00267FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat privé daté le 7/2/2002 enregistré à la commune Kasserine, il a été procédé à la cession de la part de Omri Moktar domicile à Kasserine, au profit de Aloui Samir de la totalité du fonds de commerce sis à la rue de l'indépendance Kasserine pour réparer radio et la télévision, avec tous ses éléments physiques et morales.

Les oppositions sont reçues au cabinet de maître Bouzidi Jaafer sis à Kasserine dans vingt jours à compter de la date de sa publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2019K00043FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat privé daté le 02-7-2003 enregistré à la commune Kasserine, il a été procédé à la cession de la part de Chaabouni Abdallah domicile Sfax, Au profit de Aloui Samir de la totalité du fonds de commerce sis au 46 rue de l'Indépendance Kasserine pour réparer les motocyclettes et à la vente régulière et à la vente de fourniture de réparation de pneus caoutchouc et pièces de rechange, avec tous ses éléments physiques et morales.

Les oppositions sont reçues au cabinet de maître Bouzidi Jaafer sis à Kasserine dans vingt jours à compter de la date de sa publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2019K00044FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente de fonds de commerce en date du 29 octobre 2018 rédigé par maître Hatem Maatoug avocat à la cour de cassation à Zarzis, enregistré à la recette des finances de Zarzis le 30 octobre 2018 sous le numéro 18202673 quittance numéro M085649, monsieur Mohamed Ali Ben Lotfi Ben Mohamed Jaidi a cédé et transféré à monsieur Sami Ben Abdessalem Ben Jilani Dhaoui le fonds de commerce exploité dans le local sis à Cité Mansoura Souihel à Zarzis et immatriculé au greffe du Tribunal de Première Instance de Médenine sous le numéro A20255402016 avec tous ses éléments matériels et immatériels.

2019M00190FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé signé le 21/3/2019 el enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 28/3/2019 enregistrement n°19201497 quittance n°M045516 Monsieur Mbarki Abdessalem titulaire de la carte d'identité n°07357534 délivré le 7/01/2009 par son mandateur sur Mr Latrach Alaadhin titulaire de la carte d'identité n°09810512 et ce en vertu de la procuration spéciale en date de 1/3/2019 n°108/2019 page 57 rédigé par le notaire Zneidi Kais a vendu à Monsieur Mazioud Abderahim titulaire de la carte d'identité n°03169713 délivré le 7/4/2004 la totalité de son fonds de commerce exploité comme restaurant fast-food nommé "piatto" situé à avenue la libération Hammamet 8050

Les oppositions seront formulées auprès du Maître Ferjeni Souad à son cabinet situé à immeuble yasmine avenue Habib Bourguiba Hammamet sous un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au jort.

Le présent article a été publié au journal "Echourouk" et "le Quotidien" le 4/4/2019.

2019N00342FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte inscrit à la recette des finances de Bekalta du 6.3.2019 sous n°19200114 selon quittance n°M004256, monsieur Mongi Ben Mohamed Chaouech titulaire de la carte d'identité nationale n°04132700, demeurant en Rue Okba Ibn Nafaa Bekalta Monastir, vend le fonds de commerce, utilisé en tant que café au cité commercial situé en Avenue Mohsen Smida Bekalta, au Monsieur Moez Ben Amor Zarga, titulaire de la carte d'identité nationale n°06969614 demeurant en Rue Jaouher Skelli Bekalta,

Les objections au processus de vente ont lieu chez le vendeur où se trouve une copie de contrat de vente déposée à son domicile à la Rue Jaouher Skelli Bekalta, dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette annonce au JORT.

2019I00075FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 20 Mars 2019 et enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 01 Avril 2019, sous le n°19200916 quittance n°28510 Mr Mohamed Arbi Arouri, titulaire de la C.I.N 08314350 émis le 21/11/2013 demeurant au 16 rue Bourjel Tunis, a vendu à Mr Mohamed Gzara titulaire de la C.I.N 04718012 émis le 16/7/2011 demeurant au 14 rue Sikak Hadidiya étage n°1 Tunis, la totalité du fonds de commerce avec tous ces éléments corporels et incorporels sis au magasin n°32 rue Elkerch Al akbar exploité dans la vente FAST FOOD.

Les oppositions sur le prix de vente devront intervenir dans les vingt jours suivant cette publication au JORT auprès de l'avocat Maître Karim Mateur avocat auprès de la cour de cassation sis au 90 avenue de Carthage bloc A 6ème étage app A56 Tunis. Cette annonce a été publiée à «Essahafa» et «la Presse» parus le 5 avril 2019.

2019401590FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 3/9/2018 enregistré à la recette des finances Menzah 6 le 30/11/2018 quittance n° 138098 enregistrement 18207794 Tarek Hmaidi a cédé à HANIN SBAI un fonds de commerce exploité comme salon de thé constitué de 03 locaux sis au 1,5 et 6 rue Moncef Abdessalem Menzah 5.

Les oppositions seront reçues chez Me Thouraya Tijani au 99-101 Avenue de la Liberté complexe «les fines roses» 5ème étage bur 5-7 dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal Chourouk en date du 02/4/2019 et le Quotidien en date du 02/4/2019.

2019401591FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Sofiane Hatem Fathallah enregistré le 19/3/2019 à la recette des finances de Fouchena quittance n°026988 enregistrement n°19201207, Mr Faycel Bouchaala a cédé à Mr Bilel Taktak la totalité du fonds de commerce situé à la rue Tunis, cité Hidhab Fouchena, Ben Arous exploité en vente de volailles et dérivés.

Les oppositions doivent se faire dans les 20 jours qui suivent la parution de cette publication entre les mains de maître Sofiane Hatem Fathallah à son cabinet situé au n°23, Avenue Farhat Hached, l'Ariana.

Cet avis a été publié au journal le Temps et Essabeh du 4/4/2019.

2019401604FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 27/3/2019 enregistré à la recette des finances rue El Mahata en date du 29/3/2019, quittance n°M025522; Enregistrement n°19202110 la SOCIETE C F P F EL FADHAEL S.A.R.L, gérant Mr Mohamed Ali Ben Fadhila ; a vendu à la SOCIETE ECOLE DE FORMATION DES CADRES DE TUNIS EFC, S.U.A.RL, gérant Mr Riadh El Barguaoui ; la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, sis au (1er et 2ème et 3ème et 4ème étages) de l'immeuble située à la rue Moktar Attia n°44 Tunis. Toute opposition sera effectuée dans les 20 jours à partir de la publication du présent au J.O.RT au cabinet du Maître HABA Faycal Avocat à la cour; sis au 19 rue de Libye Lafayette Tunis 1002, tel/fax : 71832.320. MF : (425 851 X A 000). Cette annonce a été publiée ans quotidiens «Le Quotidien» et «Echourouk» (du 5/4/2019) sous le numéro : IP119/01303.

2019401607FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Mégrine le 21/3/2019 quittance n° M026611, enregistrement 1920187. Mr Mohamed Milliti a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité local commercial sis avenue de Martyrs n°46 Rue Ahmed Tlili Cité Chaker Mégrine Ben Arous à Mme Mouna Bent Jilani Ben Ali Bakouch.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de vendeur à son adresse Rue de Martyrs n°01 Cité Chaker Mégrine Ben Arous dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achorouk et le Quotidien le 6/4/2019.

2019401609FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 19/03/2019, enregistré à la recette des finances de place de la République, selon quittance n°M022909, et sous le n° d'enregistrement 19300679. Madame Baya Gouffa a loué à Monsieur Mohamed Romdhani le fonds de commerce de boulangerie, sis à la rue kairddina n°6 Radés avec la totalité de ses éléments matériels et incorporels.

2019T00594FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous signé daté du 25/02/2019 enregistré à la recette des finances Wed Elil quittance n° M012143 enregistré sous le n°19300420, Mr Nasseur Ouessleti, a loué à Mr Mahdi Oueslati la totalité du fonds du commerce situé Rue Ibn Sina route CHINOI Près de l'école secondaire Ibn Sina Wed Elil Manouba qui est exploité dans le domaine de station de services.

Toute opposition doit être déposée entre les mains à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

2019R01019FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Ksar Helal le 6/3/2019 n°19300383 Mme Fatma Bent Mahmoud Mdimgh loue à Mme Omaima Souid un fonds de commerce local rue Hédi Bouslama. Les oppositions seront reçues au même local dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru au journal Echourouk le 19/3/2019.

2019R01029FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 01/01/2019, enregistré à la recette des finances de Houmet Essouk Djerba le 5/3/2019 sous le n° d'enregistrement 19300830 quittance N°M022742, Mr. Marwen Ben Kasem Ben Mkhawef Ben Mousa, titulaire de la CIN n°08633096, a loué à Mr Khmoies Ben Mohamed Ben Hedi Makhloufi, titulaire de la CIN n°07045524 la totalité du fonds de commerce destiné Tous produit Nommée Global Commerce sis Bni Bandoux Houmet Souk Djerba.

2019M00191FCCC3

Société MOMENTI SARL

MF : 1616233V/A/M/000

Suivant le contrat de location du fonds de commerce du 15/3/2019 enregistré à la recette des finances Hammamet le 27/3/2019, quittance n°M045177, enregistrement n°19301485, entre les soussignés, la société CASA NOSTRA, SARL, MF; 853346S, représenté par son gérant Mr Ridha Bellil le propriétaire et société MOMENTI SARL capital de vingt mille dinars sis rue de Nevers Hammamet MF : 1616233V, représenté par son gérant Mr Ramzi Hamzaoui qui accepte la location d'un fonds de

commerce du local sis à la rue de Nevers Hammamet sous l'enseigne "RESTAURANT CASA NOSTRA" affecté à l'exploitation d'un restaurant touristique, en tous ses éléments corporels et incorporels.

Et cette annonce a été publiée à la Presse sous n°1803180 en date du 5/4/2019.

2019N00343FCCC3

Société DAR FRANCO SARL

MF : 1615650E/A/M/000

Suivant le contrat de location du fonds de commerce du 26/02/2019 enregistré à la recette des finances Hammamet le 01/3/2019, quittance n° M028885, enregistrement n° 19301019, entre les soussignés, la société SOROSTO, SARL, MF : 926645E, représenté par son gérant Mr Amara Zoccar le propriétaire et société Dar Franco SARL capital de soixante quinze mille dinars sis rue de Nevers Hammamet MF : 1615650E, représenté par son gérant Mr Roberto Bellini qui accepte la location du fonds de commerce du local sis à la rue de Nevers Hammamet sous l'enseigne «Dar Amara» affecté à l'exploitation d'un restaurant à la carte trois fourchettes, en tous ses éléments corporels et incorporels.

Et cette annonce a été publiée à la Presse sous n°1803179 en date de 5/4/2019.

2019N00344FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : contre la violence dans les stades

Adresse : N°5 îles philippines Mourouj 4 Ben Arous

Objectifs :

Contribuer à l'amélioration de l'image du sport en Tunisie

Contribuer à la réserve sur nos stades et toutes les installations sportives.

Contribuer à sensibiliser le public à l'esprit sportif

Contribuer à la formation d'amour et d'affection entre les masses et les agents de sécurité.

Contribuer à lutter contre toutes les formes de violence et d'émeutes dans nos stades.

Membres :

Président : Ben Nssib Chedli

Trésorier : Massrouki Samir

Auteur général : Mezyan Azza.

2019R01031APSF1

Avis

En vertu d'un procès-verbal de l'inspection numéro 8808 du 19/02/2019, une association a été créée au nom association festival Sidi Bannour, située dans le quartier commerçant n°08 de Sidi Bannour, dont l'activité culturelle vise à contribuer à la renaissance du festival Sidi Bannour, à des manifestations culturelles dans la région et à la coordination avec d'autres associations actives. L'appelant est dirigé par Saber Khalifa, le vice-président Ramzi Abid et Haitham Dalala le secrétaire général.

2019S00508APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association d'animation cinématographique pour les enfants et les adolescents

Siège social : Cité Ennasser N° 507 Kairouan

Objectifs : 1- Diffusion de la culture cinématographique chez l'enfant et l'adolescent.

2- Création d'un festival cinématographique

Sujet : Culturel

Président : Kemicha Raja.

2019H00085APSF1

Constitution du Syndic des propriétaires de la Résidence BO-ZEN

Suivant procès-verbal de l'assemblée constitutive du syndic des propriétaires de la résidence BO-ZEN réuni le 28-01-2019 enregistré à la Recette des finances de la Marsa le 13-02-2019 sous le n°19700245 quittance n°20809.

Les membres du syndic ci-après ont été élus ;

- Ridha Hajeri : Président du Syndic

- Mohamed Hédi Redissi : Vice-Président

- Turkia Tlemsani : Trésorière

- Moncef Ben Ayed : Membre.

Une copie du procès-verbal de l'assemblée constitutive a été déposé auprès de la Municipalité de la Marsa en date du 13-2-2019 qui a ratifié la constitution du syndic selon une attestation délivrée par la Municipalité de la Marsa sous le n°2260 en date du 29-3-2019.

2019401577APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association des parents d'élèves de l'Ecole Primaire canadienne de Tunis.

Siège : A l'ECT au croisement des rues des métaux et n°8603 Charguia 1 - Tunis.

Objectifs : Consolider la relation entre l'école et les parents et de veiller aux Intérêts matériels, moraux, Intellectuels et culturels des élèves, favoriser et organiser toute activité pour le développement et l'épanouissement culturel, sportif, Intellectuel des élèves.

Le comité se compose de : Présidente : Monia Eleuch; Secrétaire Général : Fériel Ben Oumrane; Trésorière : Donia Trabelsi; Meriam Kedda et Ines Boudabbousse en tant que membres.

2019401578APSF1

Constitution d'une association

Une association a été formée sous le nom de Amicale des agents du foyer universitaire Fattouma Bourguiba Tunis.

Siège : foyer universitaire Fattouma Bourguiba Tunis, 9 rue docteur Burnet belvédère 1082

Objectifs : Renforcer les liens entre tous les employés

- S'occuper des affaires sociales de ses agents.

- Honorer les agents et leurs enfants.

- Contribuer au développement d'activités culturelles au profit de ses perspectives

- Présidente de l'amicale : Dorsaf Belhadj.

- Secrétaire général : Saber el Behi

- Trésorier : Thouraya Mlayah.

2019401603APSF1

Homologation de résolutions

«Syndicat des copropriétaires du complexe Jebli centre - sis à l'Av. de Carthage - Sfax

Eljadida - Sfax

Syndicat des copropriétaires de l'immeuble Jebli Centre

Av de Carthage - Sfax Eljadida - Sfax

En vertu du PV de l'AGO du complexe Jebli centre, du 21 février 2019, enregistré à la recette des finances le 02 avril 2019, sous le n°19801569, quittance M001697, un quitus, à l'unanimité et sans réserve, a été accordé aux président, trésorier, membres du bureau syndical et à Mr Cheikhrouhou Nizar, syndic immobilier professionnel, pour la période du 27 mai 2016 au 21 février 2019.

L'AGO a approuvé l'élection d'un nouveau bureau syndical qui se compose de :

- Mr Elloumi Faycal : Président du syndicat

- Mr Jlaeil Mohamed : Trésorier du syndicat

- Mme Khrouf Boutheina : Membre

- Mme Chebil Faida : Membre

- Mr Gouiaa Mohamed : Membre.

L'AGO a ratifié, à l'unanimité, l'approbation du contrat de Mr Cheikhrouhou Nizar en tant que syndic immobilier professionnel».

2019X00546APSF2

Révision de statut de l'Association

de Développement de la Recherche en Médecine

Le Bureau de l'Association de Développement de la Recherche En Médecine (ADREMED) annonce, suite à l'assemblée générale extraordinaire du 13 Juillet 2017, avoir révisé son statut conformément au décret n°88 de l'année 2011 du 24 septembre 2011.

2019X00552APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Manel Saad

Rue Léopold Senghor Route de Tunis Sousse

Partie saisissante : Mohamed Ben Habib Bader, Kamel Ben Salah Ktib, Samir Ben Othmen Ata, Atef Ben Laroussi Hammouda, Anis Boukris ; Mansour Ben Mohamed Ayech, Elhawari Abed, Wisem Guerrida, Ahmed Ben Mohamed Karmous, Fethi Sgayer, Abdellah Ben Sadok Bahri, Abdelkader Ben Salem, Monther Ben Salem, Fethi Ben Amor Ben Kalifa, Mohamed Ali Glii, Fethi Chiba, Mohamed Boujneh, Taher Ben Mohamed Legren, Ahmed Ben Salem Chaaben, Abdlekrim Ayech, Abdessattar Sgayer, Foued Achour, Abderrazzak Bouhlel, Abelmejid Bahri, Mehdi Marjouaa, Hichem Kalfallah, Omar Sgayer, Omar Alwi, Mansour Ben Jaawen, Mohamed Zidi Abdelmoneem Zaghbeni, Kamel Cherif, Hafeth Hamlawi, Lotfi Jaawen, Kamel Jedidi, Hedi Belhaj, Jamel Ben Yahya, Kalifa Arar, Ali Deli, Tarek Ben Dali, Sami Ben Lazreg, Bourawi KIifi, Anis Hamila, Chokri Ourabi; Arbi Krir, Lotfi Kalfallah, Abdelweheb Draba, Charfeddin Boubaker, Tawfik Ben Kdija, Ali Lakdher, Foued Twil tous de nationalité tunisienne ayant leurs domicile élu, au cabinet Maître Manel Saad l'avocate à Sousse sis au 31 Rue Léopold Senghor Sousse.

Partie saisie :

Société Tunisienne de Meubles «CTM» titulaire de registre de commerce n°B116641997 ayant son domicile élu au cabinet de Maître Lotfi Rais sise à la rue de l'indépendance immeuble saiden.

Avocat poursuivant :

Maître Manel Saad, l'avocate à la cour d'appel à Sousse, sis au 31 Rue Léopold Senghor Sousse. (Matricule fiscal : 1042100R/P/000).

Le bien mis en adjudication :

La totalité du terrain objet de titre foncier n°52096 Sousse, dénommé «TOUNES LEL ATHETH» constitué de la parcelle n° 1 du plan de lotissement de L' O T C, et situé à Bni Kalthoum, Msaken gouvernorat de Sousse.

D'une superficie totale de deux Hectares, quatre-vingt Are et soixante Centiare (02H 80A et 60C)

Mise à prix : Quatorze million Six cent soixante et onze mille et trois cent dinars (14.671.300,000d).

Date et lieu de l'adjudication :

Jeudi le 02/5/2019 à 9 h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication le terrain ci-dessous à la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Sousse.

La visite des lieux : Est à chaque jour de la semaine de 9 h à 18h.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consignée le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignements, consulter le cahier des charges déposé chez l'avocate poursuivante ou au greffe de première instance de Sousse 1.

2019S00516VEPA1

Vente d'un fonds de commerce

Etude Maître Khemiri Hichem

Huissier de justice

Rue Soeur Joséphine Imm Trocadéro 5ème étage bureau n° 3 Sousse

Tél. : 98.276.014 - 73.202.306 - 73.203.206

Email : mait.kh.hich.huiss@gmail.com

Le 17/4/2019 à 11 h au cabinet de Maître Khemiri Hichem huissier de justice, sis rue sœur Joséphine immeuble Trocadéro 5ème étage Sousse.

Il sera vendu aux enchères publiques le Fonds de Commerce de société de Profilage d'aluminium "SOPRAL" sis à la cité Industrielle Sidi Elhani Sousse avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Le fonds de commerce est inscrit au tribunal de première instance de Tunis sous le n°B2432932005.

La vente est effectuée en exécution du jugement n°26315 du 23/11/2016 rendu par le tribunal de première instance de Sousse 2 au profit de la "Banque ZITOUNA".

Mise à prix : 1.329.200,000 dinars frais en sus.

Les intéressés et les créanciers peuvent consulter le cahier des charges au cabinet de l'huissier de justice.

Les intéressés doivent consigner la somme de 132.920 ,000 dinars entre les mains de l'huissier de Justice pour participer à l'adjudication.

L'acquéreur doit payer le prix avec frais comptant.

2019S00518VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante :

Société Chahia, représenté par son représentant légal, société anonyme, inscrite au registre de commerce sous le numéro B118681996, MF : 537298P, dont le siège social à route Sidi Salem km 1.5 Sfax, ayant pour domicile élue l'étude de Maître Ahmed Ennouri, avocat, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax.

La partie saisie :

Mohamed Jebir, commerçant, inscrit au registre de commerce sous le numéro A1361131998, demeurant à la rue Habib Bourguiba Marché central Sfax, et à la route Taniour km 2.5 impasse Elmakteb Sfax.

L'avocat poursuivant :

Maître Ahmed Ennouri, avocat, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax. (MF : 1049238Q).

Désignation de l'Immeuble saisi, telle qu'elle figure dans le cahier des charges :

La totalité du titre foncier n°134493 Sfax nommé «Rayhana 83» qui consiste au totalité de l'appartement sise au 3ème étage d'une superficie 49 m² avec les parts l'indivise qui lui appartient au nombre de 49/10120 parts dans le titre n°83071 Sfax, cet appartement est situé au 3éme étage à l'immeuble situé à la rue Sidi Laghmi Sfax Jadida Sfax, il contient un hall, 2 chambres, balcon, une cuisine et une salle de bain.

Mise à prix :

Cinquante huit mille et huit cent dinars (58.800,000D), outre les dépenses annoncées le jour de l'enchère.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu, le lundi treize mai deux mille dix neuf (13/5/2019) à partir de 9H du matin et suivant à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sise à la rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

Participation aux enchères, visite et constat de l'immeuble :

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation du gouverneur.

La visite et le constat de l'immeuble se fait tous les jours.

La consultation du cahier des charges se fait à l'horaire du travail administratif à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Ahmed Ennouri, avocat, 27 rue Habib Achor immeuble Anis Sfax, où au greffe du tribunal de première instance de Sfax ou il est déposé le cahier des charges.

2019X00549VEPA1

Vente immobilière

Etude de Maître Mohamed Walha

Avocat à la cour de cassation

3, rue Léopold Senghor 3000 - Sfax

Partie poursuivante : Société METAFER au nom de son représentant légal Société à responsabilité limitée inscrite au registre de commerce sous le n°B164101997, ayant son siège social route de Menzel Chaker Km 3 - Sfax, élisant son domicile à l'étude de son avocat Maître Mohamed Walha Avocat à la cour de cassation 03 Rue Léopold Senghor 3000 - Sfax

D'une part,

Les parties saisies : 1) Khaled Trabelsi nous n'avons pas pu obtenir le n° de sa CIN, 2) Malika Trabelsi CIN n°01339054, 3) Habib Trabelsi CIN n°01259051, 4) Sabeh Trabelsi CIN n°01271486, 5) Bahija Trabelsi nous n'avons pas pu obtenir le n° de sa CIN, 6) Abdelbaki Trabelsi CIN n°01270114, 7) Skander Trabelsi CIN n°01040617, 8) Leila Trabelsi nous n'avons pas pu obtenir le n° de sa CIN, 9) Essia Bouzguenda CIN n°01261518.

Tous domiciliés route de Menzel Chaker Km 3 - Sfax élisant leur domicile à l'étude de leur avocat Maître Najib Feki sise au 11 Rue Taieb Mhiri 3000 Sfax.

D'autre parts,

Immeuble à vendre :

1/20 part de l'ensemble de l'immeuble à l'indivis qui se compose d'une parcelle de terrain couvrant environ 592 m² et un immeuble exploité, sans prendre en compte la superficie des murs qui l'entourent sise à la route de Menzel Chaker Km 3 à gauche en direction de la route de Menzel Chaker au bord de la route goudronnée et précisément à coté de l'espace commerciale MG au nord du passage El Barnous donnant accès à l'Est, limité au Sud par le passage El Barnous, à l'Est par la route principale de Menzel Chaker à l'Ouest par un voisin et au nord par un logement appartenant aux débiteurs.

L'immeuble comporte des petits magasins ayant un toit en zinc fixé par des tiges en fer anciennes, édifiés à son angle Sud Est.

Il n'est grevé d'aucune charge ou hypothèque,

Mise à prix : quarante cinq mille dinars (45.000,000 Dinars) en plus des frais qui seront déterminés par le tribunal.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

Date et lieu des enchères :

Les enchères auront lieu à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2 sise au troisième secteur 04 rue Ahmed Aloulou près de la section de la CNSS - Sfax et ce le mercredi quinze mai deux mille dix neuf (15/5/2019) à neuf heures du matin et heures suivantes à la salle des criées.

La visite de l'immeuble à vendre est possible durant les jours de la semaine au cours de l'horaire administratif.

Pour d'autre renseignements contacter l'Avocat poursuivant durant l'horaire précité.

2019X00550VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la STUSID BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue Hédi Karai Tunis.

Partie saisie : Inji Bent Frej Ben Amor, demeurant à rue Sidi Massoud Jemmel, titulaire de CIN n°06808215.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse, Matricule fiscal : N°371670X.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts indivises revenant à la partie saisie du titre foncier n°76902 Sousse et qui sont de l'ordre de 382 parts sur les quels est construit un édifice de trois niveaux rue elmesk à Zaoiet Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40% à la somme de 240 540 D000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le jeudi 2/5/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Sousse.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9h à 17h.

2019A00186VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : La Société TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hédi Nouira Tunis.

Partie saisie : Société MEDIC VITAL INDUSTRIE M.V.I, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la Zone Industrielle Kalaa Kobra matricule fiscal n°8/22354/X.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse, matricule fiscal n° 371670 X.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°117852 Sousse d'une superficie de 4300 m², sis à la Zone Industrielle Kalaa Kobra.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 897600 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mardi 7/5/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2019A00192VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : ATTEJARI BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis au 95 rue de la Liberté Tunis

Partie saisie : Société SHIL de matériaux de construction en la personne de son représentant légal demeurant, 6 avenue Habib Bourguiba Zaouit Konteche, titulaire M F n°0705094R.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse, matricule fiscal n° 371670 X.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°13679 Monastir d'une superficie de 4294 m² dénommé «el bihira» sis à Zaouit Konteche.

Mise à prix : La mise à prix est fixée après le rabais de 40 % à la somme de 122 136 D prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 8/5/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble : sans conditions.

2019A00193VEPA1

Vente à l'enchère publique d'un immeuble

Etude Maître Bouguerba Rached

Avocat à la cour de cassation

Rue Mansour El - Houch Médenine

Tel/Fax : 75 644 311

Le poursuivant : Mr Fethi Ben Dhaou Karchoufi ouvrier demeurant n°12 Rue Abou Elaa El Maari Médenine, son avocat Maître Bouguerba Rached l'avocat à la cour de cassation Rue Mansour El Houch Médenine.

La partie saisie : Mr Fethi Ben Nacer Ennaceur ouvrier demeurant Rue Palestine Médenine

Date et lieu de la vente : Le lundi treize Mai deux mille dix neuf (13/5/2019) à neuf heure du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Médenine.

Mise à prix : vingt et un mille neuf cent quatre vingt sept dinars sept cent cinquante millimes (21.987.750 D)

Immeuble mis en vente : Il consiste d'une part indivisible soit le (1/3) de la totalité d'une parcelle de terre sise au n°1 Rue de l'hôpital à cité EL HAMAYDA reconnu par "SANIYAT EL HOUCH" Médenine SUD dans laquelle est bâtie une Maison "HOUCH" composée de quatre chambres à l'intérieur d'un "HALL" et une chambre de dépôt ouverte au sud oû se trouve une Rue publique aussi se trouve dans la dite maison trois salles d'eaux et un Hall à l'intérieur et un terrain non bâti et un puits d'eaux les murs de la dite maison sont bâtis par de pierres et d'autres par de briques.

Le dit immeuble est limité comme suit :

- Sud : d'un coté une rue au long de 3.30 m oû se trouve l'entrée principale et d'un autre coté la propriété de Mr Ennaceur Ben Brahim au long de 14,70 m

- Est : La propriété de Mr Salem El Houch au long de 18,42 avec inclinaisons

- Nord : la propriété de Mr Salem El Houch Ennaceur au long et d'autre coté la propriété de Mr Youssef Bouderbakla au Long 14.75 m.

Ouest : La propriété de Mr Jamel El Houch Ennaceur au long de 10,60 m La surface totale du terrain est 237,40 m² et la surface couverte 108,425 m².

Remarque : Pour les plus amples renseignements et consultations du cahier des charges s'adresser à l'étude de Maître Bouguerba Rached l'avocat poursuivant Rue Mansour El Houch Médenine ou au greffe du tribunal de 1ère instance de Médenine.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours pendant les heures du travail sauf le samedi et dimanche

Ne peuvent enchérir que les personnes ayant consigné au moins le (1/3) un tiers de la mis à prix soit sept mille trois cent vingt neuf dinars deux cent cinquante millimes (7.329,250 dt) et par l'intermédiaire d'un avocat.

2019M00175VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie foncière

Le créancier : la recette des finances de Nefza au nom de son représentant légal.

Le débiteur : monsieur Haythem Ben Ali Bouali C.I.N 02332669, vendeur des matériaux de construction demeurant à la rue industrielle Nefza.

L'avocat responsable de la poursuite : Maître Dellai Jihene avocat sise à rue Ali Bech Hamba Béja tél 98489124.

Désignation de l'immeuble saisie : Il s'agit de 10614.246 parts indivises soit 10614.246 m² du titre foncier n°28343 Beja qui est d'une superficie totale de 74923 m², situé à Nefza ouest, le terrain est à vocation agricole.

La mise à prix : est fixée à 26.535.615 Dinars sans porter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Béja le 16/5/2019 à partir de 9 H du matin.

Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

2019J00047VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie foncière

Le créancier : la recette des finances de Nefza au nom de son représentant légal.

Le débiteur : monsieur Mouhamed Amin Ben Ali Bouali C.I.N 08509495, transporteur général demeurant à la rue industrielle Nefza.

L'avocat responsable de la poursuite : Maître Dellai Jihene avocat sise à rue Ali Bech Hamba Béja tél 98489124.

Désignation de l'immeuble saisie : Il s'agit de 10614.246 parts indivises soit 10614.246 m² du titre foncier n°28343 Béja qui est d'une superficie totale de 74923 m², situé à Nefza ouest, le terrain est à vocation agricole.

La mise à prix : est fixée à 26.535.615 Dinars sans porter les frais de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Béja le 16/5/2019 à partir de 9 H du matin.

Tout intéressé peut visiter l'immeuble saisi aux heures de travail sans condition particulière.

2019J00048VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mouna Maghroum

Avocate à la cour de cassation

71, avenue de l'Indépendance, Le Bardo

Tél : 71 580 730

MF : 784740NAP000

Poursuivant : AMEN BANQUE, S A représentée par son représentant légal ayant son siège social à Tunis Av Mohamed 5, R.C B176041996 Tunis et élisant domicile à l'étude de l'avocat poursuivant ci-dessus mentionné

Partie saisie : 1/ Société agricole OM KHEIR représentée par son représentant légal Mohamed LAGUNEB société à responsabilité limitée, RC Ben Arous B02200672012 dont le siège social est à Résidence Ezzaharat 1er étage Appart 1 Morneg, en tant que débiteur.

2/ Société agricole SELMA représentée par son représentant légal Mohamed Laguneb, société à responsabilité limitée, RC Ben Arous B029242009 dont le siège social est au Rue Limam El Ghazali, cité El Fessi Mornag, en tant que débiteur.

3/ Mohamed Ben Saad Laguneb, gérant d'une société, CIN 05140498 demeurant au n°32 lot el Hadded Mornag, en tant que garant hypothécaire.

4/ Mohamed Ben Ali Laguneb, Doulanger, CIN 03577956 demeurant au n°17 rue Ahmed El Gandour Tataouine, en tant que garant hypothécaire

Avocat poursuivant : Maître Mouna Maghroum Avocate à la cour de cassation, dont bureau est au 71 Avenue de l'Indépendance, Le Bardo Matricule fiscal 784740 N AP 000

Immeuble saisi : Il s'agit de la totalité du titre foncier n°257 Ben Arous «ARADH BEN HAMMOUDA» un terrain agricole de 62180m² à Mornag gouvernorat de Ben Arous zone agricole sur la rive d'un oued, ayant la forme angulaire constitué par : une première partie rectangulaire ayant des pêchiers entre 400 et 500 arbres en cours de production, une deuxième partie ayant des constructions, une grande construction pour la production des dindes et deux constructions l'une d'une superficie de 500m² ayant servies pour la production de volailles non utilisées actuellement et une maison pour le gardien d'une superficie de 87m² et finalement la troisième partie la plus importante en superficie ayant 4500 pieds de raisin située à l'arrière des constructions sur la rive de l'oued doté de l'irrigation goûte à goûte et couverte par un moustiquaire le terrain est doté d'un sondage.

Mise à prix : Le Prix est de deux milliards cinq cent vingt milles neuf cent soixante deux dinars 824 millimes (2520962.824d), ainsi que les frais légaux.

Visite de l'immeuble : tous les jours. Pour de plus amples informations prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous et à l'étude de l'avocate poursuivante.

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le jeudi seize mai 2019 (16/5/2019) à partir de 9 h à la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous.

Observations : ne peuvent prendre part aux enchères que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignation ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable. Les étrangers doivent être munis, en plus des autorisations administratives nécessaires.

2019401507VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après déduction de 40 % de la mise à prix

Maître Jihed Barouni

17 Rue Ibn Khaldoun Jendouba

Tel : 78600351/98237282

Partie poursuivante : AMEN Banque, Société anonyme représenté par son P.D.G. RC au Tribunal de 1ère Instance de Tunis n°B176041996 ayant son siège à l'avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Mr Fawzi Tayari, titulaire de la c i n n° 07264810 en tant que débiteur hypothécaire et Mme Sonia Manai, en tant qu'épouse du débiteur hypothécaire avec le régime du communié des biens, titulaire de la c i n n°09170489 demeurant tous les deux à Nefissa Jedaida Manouba et/ou à zone Errwijel Tebourba Manouba.

L'avocat poursuivant : Maître Jihed Barouni, Avocat à la cour de cassation; demeurant au 17 Rue Ibn Khaldoun, Jendouba, MF 000/869977/P/A/B.

Propriété saisie : la totalité de la propriété appartenant à la partie saisie objet du TF n°12112 Béja ayant une superficie de 6.29.10 Hec et sise à la zone irriguée de Gobellat Béja, composé par deux parcelles de terrain clôturées ouvrant sur la route 63 Tunis Gobellat et sur la rive de deux oued El Maleh et Elhamer, comportant des arbres de pêcher et d'olivier avec une surface nue de 1 hec environ servant à une culture irriguée, tous cela selon l'expertise daté le 8/5/2018 faite par l'expert Mohamed Zoghlami selon ordonnance sur requête n°27537 du 27/4/2018.

Mise à prix : Cent quatre vingt huit mille sept cent trente dinars (188.730.000 dinars) frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le jeudi 9 mai 2019 (9/5/2019) à 9h du matin à la salle des criées du tribunal de première instance de Béja. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et avoir l'autorisation du gouverneur et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Béja ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2019401582VEPA1

Avis aux créanciers

Décision de suspension de poursuites Individuelles d'exécution et de recouvrement

Société de transport Urbain de Tunis - TUT

Société en règlement judiciaire

La Société de transport Urbain de Tunis -TUT-, société anonyme, registre du commerce n°B146041997 et matricule Fiscal n°000MA492689/F sise au n° 16 impasse n°2 rue 8612 ZI La Charguia (1) Tunis.

En vertu de la décision rendue en date du 15/3/2019 par Mr le substitut du président du tribunal de première instance de Tunis, il a été décidé la suspension de toute poursuite individuelle et tout acte d'exécution visant le recouvrement des créances échue avant la date du 13/4/2016 ainsi que la suspension de la reprise de matériel ou de bien meubles et immeubles.

Il a été aussi décidé de suspendre le cours des intérêts et des dommages et intérêts moratoires ainsi que les délais de prescription.

Le résumé de cette décision sera déposé au registre du commerce de la société. Ceci est un avis au public et aux créanciers.

2019401600VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société ZITOUNA TAKAFUL S.A

Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, Avenue de la Bourse, les Jardins du Lac, 1053 Tunis

RC : N° B01100102011

MF : 1183749 M/P/M/000

CNSS : 311689-28

La société ZITOUNA TAKAFUL S.A porte à la connaissance de ses actionnaires que l'assemblée générale ordinaire se tiendra le lundi 29 avril 2019 à 10 heures au siège social de la société sis à l'Immeuble ZITOUNA TAKAFUL. Avenue de la Bourse, les Jardins du Lac, 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2018.

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018

- Lecture du rapport du Comité de Supervision Sharaique sur l'exercice 2018

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018

- Affectation du résultat de l'exercice 2018

- Quitus aux administrateurs.

- Ratification de la cooptation d'Administrateurs et mise à jour de la composition du Conseil d'Administration

- Agrément de la cession des actions de la société

- Mise à jour de la composition du Comité de Supervision Sharaique

- Fixation des honoraires des Membres du Comité de Supervision Sharaique pour l'exercice 2019.

- Fixation des montants des jetons de présences des Administrateurs pour l'exercice 2019.

- Fixation des montants des indemnités de présence des Membres des Comités émanant du Conseil d'Administration pour l'exercice 2019

- Information de l'assemblée générale ordinaire des fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents destinés à l'assemblée générale ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2019T00591SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

De la société ZITOUNA TAKAFUL S.A

Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, Avenue de la Bourse, les Jardins du Lac, 1053 Tunis

RC : B01100102011

MF : 1183749M/P/M/000

CNSS : 311689-28

La société ZITOUNA TAKAFUL S.A porte à la connaissance de ses actionnaires que l'assemblée générale extraordinaire se tiendra le lundi 29 avril 2019 à 11 heures au siège social de la société sis à l'Immeuble ZITOUNA TAKAFUL, Avenue de la Bourse, les Jardins du Lac, 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital

- Modification des statuts.

- Délégation de pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents destinés à l'assemblée générale extraordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2019T00592SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Al-Baraka Immobilière

S.A au capital de 3.342.100 Dinars

Siège social : Résidence Araucaria, Avenue Feuille d'Erable- cité les pins- Les Berges du Lac 1053 Tunis

MF : 036058M/P/M/000

RC : B136621999

Messieurs les actionnaires de la Société Al Baraka Immobilière, sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire, le mercredi 1 mai 2019 à 15h au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

2) Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

3) Quitus aux administrateurs.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2018.

5) Actualisation de la liste des membres du conseil d'administration

6) Questions diverses.

2019R01014SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BANQUE ZITOUNA

Société anonyme

Au capital de 120.000.000 DT

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Matricule fiscal: 1120822H/P/M/000

Registre de commerce : B24162142009

Affiliation à la CNSS : 275507-27

Le Conseil d'Administration de Banque Zitouna, réuni le 27 mars 2019, invite Messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra mardi 30 avril 2019 à partir de 10 heures, au siège de la Banque à Tunis, 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport d'activité présenté par le Conseil d'Administration sur l'exercice 2018 et lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs ;

2. Lecture et approbation du rapport présenté par le Comité Charaïque relatif à l'exercice 2018 ;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018 ;

4. Approbation des conventions réglementées;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

6. Quitus aux Administrateurs;

7. Nomination d'Administrateurs ;

8. Nomination des Commissaires aux Comptes;

9. Fixation des jetons de présence;

10. Pouvoirs.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de Banque Zitouna durant le délai légal.

Cet avis est considéré comme une convocation personnelle à tous les actionnaires.

2019R01016SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

BANQUE ZITOUNA

Société anonyme

Au capital de 120 000 000 DT

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Matricule fiscal : 1120822H/P/M000

Registre de commerce : n° 24162142009

Le Conseil d'Administration de Banque Zitouna, réuni le 27 mars 2019, invite Messieurs les actionnaires à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 30 avril 2019 à 11 heures, au siège de la Banque à Tunis, sis 02 Avenue Qualité de la Vie, le Kram, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à l'Augmentation du Capital ;

2. Augmentation de Capital ;

3. Délégation au Conseil d'Administration du pouvoir de réaliser l'augmentation du capital;

4. Modification corrélative de l'article 6 des Statuts;

5. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de formation (Zitouna Academy);

6. Ajout de l'activité secondaire de Formation à l'objet social de la Société;

7. Modification corrélative de l'article 5 des Statuts;

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège de Banque Zitouna.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2019R01017SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

UNION DE FACTORING «UNIFACTOR»

SA au capital 15.000.000 D

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis

RC : B134582000

Messieurs les actionnaires de la Société Union de Factoring "UNIFACTOR" sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire le vendredi 26 avril 2019 à partir de 9 heures au siège de la Société sis à Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis (6ème Etage) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

2- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018.

3- Lecture et approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article 200 et suivants du CSC et de l'article 62 et suivants de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Renouvellement des mandats d'Administrateurs

6- Nomination d'Administrateurs indépendants.

7- Nomination des commissaires aux comptes

8- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2018.

9- Fixation de la rémunération des membres du comité exécutif de crédit, du comité permanent d'audit Interne et du Comité de Risques au titre de l'exercice 2018

10- Affectation de résultats.

11- Questions diverses.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Société et ce durant le délai légal.

2019R01020SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CENTRALE LAITIERE DE SIDI BOUZID - CLSB - SA

Société anonyme

Au capital de 83 799 980 Dinars divisé en 761 818 actions nominatives de 110 Dinars chacune.

Siège social : Immeuble le Dôme, Rue Lac Léman, Les Berges du Lac - Tunis

RC : B0198952011

MF : 1201903H/A/M/000

Les actionnaires de la CLSB -SA, sont convoqués à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le vendredi 3 mai 2019 à 10H30 Heures à l'usine de la CLSB sise à la Zone Industrielle LASSOUADA SIDI BOUZID à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation de l'ordre du jour;

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de l'exercice 2018 ;

3. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2018 et approbation des états financiers de l'exercice 2018 ;

4. Approbation des conventions réglementées;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Affectation du résultat;

7. Fixation du montant annuel des jetons de présence;

8. Pouvoirs au vu de dépôt et publication.

2019R01022SANB3

Convocation aux actionnaires

Assemblée générale ordinaire

CENTRALE LAITIERE DU NORD - CLN- SA

Société anonyme

Au capital de 32 000 000 Dinars divisé en 320 000 actions de 100 Dinars chacune

Siège social : Immeuble le Dôme, Rue Lac Léman - Les Berges du Lac - Tunis

RC : B2411852005

MF : 909923K/A/M/000

Par la présente, les actionnaires de La Centrale Laitière du Nord «CLN» - SA- sont invités à participer à l'assemblée générale ordinaire de la société, qui se tiendra le jeudi 02 mai 2019 à 09h30 à l'immeuble le Dôme Rue Lac Léman Les Berges du Lac - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation de l'ordre du jour;

2. Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 et approbation des états financiers de l'exercice 2018 ;

4. Approbation des conventions réglementées;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Affectation des résultats ;

7. Fixation du montant annuel des jetons de présence;

8. Pouvoirs au vu de dépôt et publication.

2019R01023SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

BANQUE DE L'HABITAT

Société anonyme

Au capital de 238.000.000 Dinars

Siège social : 18, avenue Mohamed V-1080 Tunis

Registre de commerce : N°B138811996

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 30 avril 2019 à 11Heures à l'hôtel MOVENPICK, sis Rue du Lac Huron les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Changement de la dénomination sociale de la banque;

2- Mise en conformité des statuts de la banque avec la réglementation en vigueur,

3- Modification corrélative des statuts,

Les titulaires des actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'assemblée générale extraordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Suivi des Participations et des Filiales, sise à la Rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5ème étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.

2019R01024SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2018

BANQUE DE L'HABITAT

Société anonyme

Au capital de 238.000.000 Dinars

Siège social : 18, avenue Mohamed V-1080 Tunis

Registre de commerce : N°B138811996

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 30 avril 2019 à 10 heures à l'hôtel MOVENPICK, sis Rue du Lac Huron les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2018.

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2018,

3- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2018 ainsi que des conventions réglementées,

4- Reclassement des réserves.

5- Affectation du résultat,

6- Quitus aux administrateurs,

7- Renouvellement du mandat d'un administrateur,

8- Désignation d'un administrateur indépendant,

9- Désignation de commissaires aux comptes pour la période 2019-2020 et 2021,

10- Fixation du montant des jetons de présence, de la rémunération des présidences et des membres des comités.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'assemblée générale ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Suivi des Participations et des Filiales, sise à la Rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5ème étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.

2019R01025SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société GOULETTE SHIPPING CRUISE

Société anonyme

Au capital de 10.000.000 dinars

Siège social : Village Touristique Port de la Goulette - 2060 la Goulette

RC : B2428432005

MF : 922248 C/A/M/000

Les actionnaires de la Société Goulette Shipping Cruise sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 26 avril 2019 à 10h au siège de la Société (Village Touristique Port de la Goulette - 2060 - la Goulette), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'opération de restructuration du capital social ;

2. Lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs à la réduction de capital et à la suppression du droit préférentiel de souscription;

3. Approbation de l'augmentation du capital social par compensation de créances;

4. Approbation de la suppression de droit préférentiel de souscription

5. Approbation de la réduction du capital social pour absorption des pertes ;

6. Modification corrélative des statuts;

7. Pouvoirs en vue d'accomplissement des formalités

Les documents afférents à la dite assemblée, sont à la disposition des actionnaires au siège de la Société dans les délais règlementaires.

2019R01026SANB3

TUNISIAN ALUMINIUM SERVICE

S.A. au capital de 250.000 dinars

R.C : N°B1149961997

M.F. : 296015 W/A/M/000

Siège social : Bir El Kassaa III - Route de Naassen-Km7

Les actionnaires de la TUNISIAN ALUMINIUM SERVICE sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 29 avril 2019 à 10 H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation de la gestion de l'exercice 2018 après lecture du rapport du conseil d'administration;

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018 après lecture du rapport du commissaire aux comptes;

- Approbation des conventions réglementées;

- Quitus aux administrateurs;

- Affectation du résultat 2018;

- Questions diverses.

Les documents relatifs à cette assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2019R01027SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

(Exercice 2018)

Société TUNISIENNE DE BANQUE

Société anonyme

Au capital de 776.875.000 de dinars

Siège social : Rue Hédi Nouira - Tunis

R.C. : B 18233 1996

MF : 1237 APM 000

N° d'affiliation à la CNSS : 16715-31

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque sont convoqués à l'assemblée générale

ordinaire qui se tiendra le samedi 27 avril 2019, à 10 heures du matin, à l'hôtel LAICO - Avenue Mohamed V - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration de la banque et du groupe STB, relatif à l'exercice 2018.

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la banque et des états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2018.

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 43 et 62 de la loi n°2016 - 48 du 11 juillet 2016, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2018.

4- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2018.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

6- Nomination d'un administrateur représentant les privés.

7- Renouvellement de mandat d'administrateurs.

8- Nomination de deux nouveaux administrateurs indépendants.

9- Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des Présidents et des Membres des comités.

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles, peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir (dont l'imprimé est disponible auprès de la filiale d'intermédiation "STB-Finances") qu'ils auront l'obligeance de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, au siège de l'Intermédiaire en Bourse STB Finance, sise à l'Immeuble STB - 24, rue Hédi Karray-EI Menzah V - Cité des Sciences - Tunis.

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un autre actionnaire.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de l'Intermédiaire en Bourse STB Finance, sise à l'Immeuble STB-24, rue Hédi Karray-EI Menzah V - Cité des Sciences - Tunis, durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2019R01028SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Service du Gazoduc Transtunisien (SERGAZ)

S.A au capital de 99.000 Dinars

Siège social : Centre Urbain Nord Tunis - 1080

MF : 12205 B A M/000

Messieurs les actionnaires de la Société de Service du Gazoduc Transtunisien (SERGAZ) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 3 mai 2019 à 11h au siège de la société sis au Centre Urbain Nord Tunis - 1080, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration de l'exercice 2018 ;

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2018;

3- Approbation du rapport de gestion et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2018;

4- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2018 ;

5- Affectation du bénéfice de l'exercice 2018;

6- Fixation du montant des jetons de présence;

7- Pouvoirs pour accomplir les formalités prévues par la loi.

2019401581SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

VAGA LABORATORIES

Société anonyme

Au capital de 3 000 000 DT

Siège social : Lot n°49 Z.I Béja

159773/A/A/M/000

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société VAGA LABORATORIES S.A sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra vendredi 3/5/2019 à 9H30 au siège de la société ATD Sicar, sis Immeuble Regency - Bloc A - rue Lac Léman les Berges du Lac à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2018,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux

comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018,

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et des conventions réglementées,

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018 et fixation des jetons de présence,

- Approbation de l'autorisation donnée par le conseil d'administration au Président Directeur Général de signer les contrats des emprunts auprès de la BH, ATTIJARI BANK et la QNB conformément aux dispositions de l'article 29-II-2 des statuts

- Pouvoirs pour formalités.

2019401583SANB3

Convocation aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

«SOTACIB KAIROUAN»

Société anonyme

Capital social : 217.480.000 D

Siège social : Immeuble Alyssa, Angle de la Rue Tanganica et le Passage du Lac Neusiel, Les Berges du Lac - 1053 Tunis

M.F : 1007145F/A/M/000

CNSS : N°00253533-72

Le Conseil d'administration tenu le 26/3/2019, convoque les actionnaires de la société :

A l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le jeudi 9 mai 2019 à 9 heures au siège social de la société sis à immeuble Alyssa, Angle de la Rue Tanganica et le Passage du Lac Neusiel, Les Berges du Lac - Tunis avec comme points à l'ordre du jour :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2018;

2.Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018 et approbation des états financiers de l'exercice 2018 ;

3. Approbation des Conventions réglementées;

4. Affectation des résultats au titre du même exercice ;

5.Quitus aux administrateurs pour la gestion 2018;

6. Fixation des Jetons de présence;

7. Dotation au fonds social;

8. Nomination des administrateurs;

9. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes;

10. Renouvellement du mandat du Co-Commissaire aux comptes;

11. Pouvoirs.

A l'assemblée générale extraordinaire devant se tenir le jeudi 9 mai 2019 à 9.30 Heures au siège social de la société sis à Immeuble Alyssa. Angle de la Rue Tanganica et le Passage du Lac Neusiel, Les Berges du Lac - Tunis avec comme points à l'ordre du jour :

1. Examen et approbation des statuts mis à jour;

2. Pouvoirs.

2019401584SANB3

Convocation aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire

Article 276 du code des sociétés commerciales

«SOCIETE TUNISO - ANDALOUSE DE CIMENT BLANC»

SOTACIB

Société anonyme

Capital social : 141.000.000 D

Siège social : Immeuble Alyssa, Angle de la Rue Tanganica et le Passage du Lac Neusiel, Les Berges du Lac - 1053 Tunis

M.F : 32819N/A/M/000

CNSS : N°74878 - 91

Le Conseil d'administration tenu le 26/3/2019, convoque les actionnaires de la société :

A l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le jeudi 9 mai 2019 à 10 heures au siège social de la société sis à Immeuble Alyssa, Angle de la Rue Tanganica et le Passage du Lac Neusiel - Les Berges du Lac - Tunis avec Comme points à l'ordre du jour :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2018;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018 et approbation des états financiers de l'exercice 2018 ;

3. Approbation des Conventions réglementées ;

4. Affectation des résultats au titre du même exercice ;

5. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2018 ;

6. Fixation des Jetons de présence;

7. Dotation au fonds social ;

8. Nomination des administrateurs ;

9. Renouvellement du mandat du Co-Commissaire aux comptes;

10. Pouvoirs.

A l'assemblée générale extraordinaire devant se tenir le jeudi 9 mai 2019 à 11 Heures au siège social de la société sis à Immeuble Alyssa, Angle de la Rue Tanganica et le Passage du Lac Neusiel, Les Berges du Lac - Tunis avec comme points à l'ordre du jour :

1. Examen et approbation des statuts mis à jour ;

2. Pouvoirs.

2019401585SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS

S.A. au capital de 90.000.000 DT

Identifiant Unique : 015094B

Siège social : 5 bis, Rue Mohamed Badra - 1002 Tunis

CNSS : 69289 - 31

Il est porté à la connaissance des actionnaires ordinaires de la Banque de Tunisie et des Emirats que la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Banque se tiendra le Mercredi 24 avril 2019 à 10h, au siège de la Banque sis à 5 bis Rue Mohamed Badra - Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers de la société mère arrêtés au 31/12/2018.

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2018 de la société mère.

3. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018.

4. Lecture des deux rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018.

5. Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018.

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2018.

7. Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2018.

8. Fixation des Jetons de présence.

9. Nomination de nouveaux membres au Conseil d'Administration.

10. Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration.

Les documents relatifs à ladite assemblée générale sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la Banque durant les délais légaux.

2019401587SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Compagnie des phosphates de Gafsa

Société anonyme

Au capital de 267.935.364,840 dinars

Siège social : Cité Bayache - Gafsa

TVA : 000308T/A/M/000

Suite à la décision du Conseil d'Administration tenu le 28 Mars 2019, Messieurs les actionnaires de la Compagnie des Phosphates de Gafsa sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 3 mai 2019 à 10h du matin au siège social du Groupe Chimique Tunisien sis à Tunis, 7 avenue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Modification de quelques articles du statut constitutif de la Compagnie des Phosphates de Gafsa afin de réaliser la séparation des pouvoirs entre le président du conseil d'administration et le directeur général.

2- Procédures de publication, de dépôt et d'enregistrement.

Les documents relatifs à l'ordre du jour susvisé sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social à Gafsa.

2019401594SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Compagnie des phosphates de Gafsa

Société anonyme

Au capital de 267.935.364,840 dinars

Siège social : Cité Bayache - Gafsa

MF : 000308T/A/M/000

Suite à la décision du Conseil d'Administration tenu le 28 Mars 2019, Messieurs les actionnaires de la Compagnie des Phosphates de Gafsa sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 3 mai 2019 à 10h30 du matin au siège social du Groupe Chimique Tunisien sis à Tunis, 7 avenue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2016 du groupe CPG

2. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes afférent aux états financiers du groupe CPG pour la gestion 2016

3. Résolutions.

Les documents relatifs à l'ordre du jour susvisé sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social à Gafsa.

2019401595SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ALLIANCE ASSET MANAGEMENT

Société de gestion

RC : B241872007 Tunis

Matricule fiscal : 996155 D/A/M/000

Siège social : 25, avenue du Docteur Calmette - 1082 Tunis Mahrajène

Les actionnaires ALLIANCE ASSET MANAGEMENT sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le 30 avril 2019, à 14h heures 30 minutes au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des rapports du Conseil d'Administration relatif aux exercices 2018 ;

2. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les exercices 2018 ;

3. Approbation des bilans et des comptes des exercices 2018 ;

4. Quitus aux administrateurs ;

5. Renouvellement du mandat des administrateurs ;

6. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

7. Affectation des résultats.

2019401599SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Promotion Immobilière EL KAWAKEB

S.A au capital de 10.000.000 D

Zone Industrielle Charguia II, Angle rue du Métal

Et rue des Entrepreneurs - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique du Registre National des Entreprises : 0719356S

MF : 719356 S PM 000

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 03 mai 2019 à 10 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de l'exercice 2018

- Lecture du rapport de gestion,

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers

- Approbation des opérations réglementées

- Affectation des résultats

- Nomination des administrateurs

- Désignation d'un commissaire aux comptes

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Délégation des pouvoirs.

2019401601SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Immobilière ENNASSIM

S.A au capital de 20 000 000 D

Zone Industrielle Charguia II, Angle rue du Métal Et rue des Entrepreneurs - 2035 Tunis Carthage

Identifiant Unique du Registre National des Entreprises : 0437566J

MF: 437566 JPM 000

N° Affiliation CNSS : 154318-88

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 3 mai 2019 à 11 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de l'exercice 2018

- Lecture du rapport de gestion

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes

- Approbation des états financiers et du rapport de gestion

- Approbation des opérations réglementées

- Affectation des résultats

- Nomination des administrateurs

- Désignation d'un commissaire aux comptes

- Fixation des jetons de présence

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Délégation des pouvoirs.

2019401602SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société OMNIUM INVEST

S.A. au capital de 6 000 000 dinars

Siège social : Rue de la Feuille d'Erable, «Résidence Le Palmier du Lac», 3ème Etage 1053 Les Berges du Lac 2

M.F.: 970217N/A/M/000

R.C.: B0142802006

Affiliation CNSS : N° 252894-15

Messieurs les actionnaires de la Société OMNIUM INVEST sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le jeudi 9 mai 2019 à 11 heures au siège de la Société sis à la Rue de la Feuille d'Erable, "Résidence Le Palmier du Lac", 3ème Etage 1053 Les Berges du Lac 2, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2018.

- Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2018.

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Quitus aux administrateurs.

- Questions diverses.

2019401605SANB3

Convocation à l'assemblée générale de clôture

De la société Mine-Usine (Société en Liquidation)

Mine-Usine S.A «en Liquidation»

MF : 02246F

Le liquidateur de la société «Mine-Usine» invite messieurs les actionnaires de la société «Mine-Usine» à assister à l'assemblée générale de clôture qui se tiendra le mardi 7 mai 2019 à dix heures au siège de la société «EL-BOUNIANE» sise au 68, Avenue Farhat Hached - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation du rapport du Liquidateur pour les années 2013 à 2018 et le premier trimestre 2019.

- Examen et approbation des états financiers afférents aux exercices 2013 à 2018 et le premier trimestre 2019.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2013 à 2018 et le premier trimestre 2019.

- Approbation des apurements des créances irrécouvrables.

- Approbation de la clôture de la liquidation et quitus au liquidateur.

- Répartition du produit de la liquidation s'il y a lieu.

- Archivages des documents de la société.

2019401608SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AMEN BANK

S.A. au capital de 132.405.000 D

Siège social : Avenue Mohamed V - Tunis

R.C. : B176041996

M.F : 00221 M/P/M/000

Messieurs les actionnaires d'AMEN BANK sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 26 avril 2019 à 16 heures au siège social de la Banque sis - Tunis, Avenue Mohamed V et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire sur l'exercice 2018.

2- Lecture des rapports, Général et Spécial, des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2018.

3- Approbation des rapports du Conseil de Surveillance et du Directoire, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants, de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 43 et 62 de la loi 2016-48 et approbation des états financiers individuels de la banque pour l'exercice 2018.

4- Quitus aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire.

5- Approbation des états financiers consolidés pour l'exercice 2018.

6- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

7- Emission d'emprunts Obligataires ou autres.

8- Fixation du montant des Jetons de présence et des rémunérations des comités pour l'exercice 2019.

9- Ratification de la nomination des membres du Conseil de Surveillance.

10- Echéance du mandat d'un commissaire aux comptes et nomination d'un commissaire aux comptes.

11- Questions diverses.

Conformément aux articles 33 et 38 des statuts d'AMEN BANK l'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires possédant dix actions ou plus, toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social de la banque ou auprès d'une de ses agences, au moins trois jours avant la réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction des titres et Bourses) et ce durant le délai légal.

2019401610SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

"CARTE VIE"

Siège social : Immeuble CARTE lot BC4 entrée B Centre Urbain Nord 1082 Tunis

RC : B01221282010

Code TVA : 1180567 V/P/M/000

S.A

Le conseil d'administration tenu le 4/4/2019 convoque les actionnaires de la société à l'assemblée générale ordinaire le 29 avril 2019 à 10 H au siège social de la société ; Immeuble CARTE Lot BC4 Entrée B Centre Urbain Nord 1082, Tunis, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers et du rapport du conseil sur la gestion de la société ayant trait à l'exercice clos au 31/12/2018 ;

2- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées;

3- Affectation des résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2018;

4- Quitus aux administrateurs;

5- Fixation des jetons de présences;

6- Nomination d'un nouvel administrateur;

7- Pouvoirs.

2019401611SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Clinique Générale et cardio-vasculaire de Tunis "C.G.C.T"

Société anonyme

Au capital de 5.400.000 dinars

Siège : Voie X2 Cité El Khadra 1003 Tunis

RC : B118591997

MF : 0047376JAM000

Messieurs les actionnaires de la société anonyme, Clinique Générale et Cardio-vasculaire de Tunis, sont convoqués, à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège de la société, le samedi 4 mai 2019 à 9h30, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur fa gestion de la clinique et des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2018;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;

4- Approbation des opérations et conventions visées pat les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales;

5- Quitus aux administrateurs et au directeur général pour leur gestion de l'exercice 2018 ;

6- Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

7- Fixation du montant des jetons de présence;

8- Pouvoirs.

2019401612SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Mr Habib Ben Rachid Rekik annonce que son titre de propriété d'une parcelle de terre de superficie 666.60 mètre carré sise à Sfax route de Tunis km 4 par un acte notarié daté le 16 mai 1976 enregistré le 26 mai 1976 n°25 écrit par les notaires Ahmed Klif et Med Fourati et il désire se faire une copie originale.

Tous contestant devra s'adresser au notaire Moez Krichen à Sfax rue notaire n°36.

2019X00547DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Hafedh Zaghdoudi, titulaire de la CIN n°0866651, déclare la perte de l'acte de propriété n° 03/37209 délivré le 26/01/2011 objet du titre foncier n° 14708 Mahdia sise à Hbira gouvernorat de Mahdia. Une attestation de perte a été délivrée par la garde nationale de Hbira sous n°927 du 20/3/2019.

2019A00190DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Hafedh Zaghdoudi, titulaire de la CIN n° 0866651, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/37204 délivré le 26/01/2011 objet du titre foncier n° 14709 Mahdia sise à Hbira gouvernorat de Mahdia. Une attestation de perte a été délivrée par la garde nationale de Hbira sous n°936 du 4/4/2019.

2019A00194DIVD2

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



Abonnement au Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -
Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis :** 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637
*** 1002 - Lafayette :** 18 rue d'Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844.002
*** 4000 - Sousse :** Cité C.N.R.P.S rue Rabat – Tél. : (73) 225.495
*** 3051 - Sfax :** Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2 Sfax - Tél. : (74) 460.422

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

Tunis :
C.C.P. N° 17. 001 00000000 61015 - 85
S.T.B. : Thameur 10.000.0000576088.788.79
B.N.A. : Tunis 03. 000 0100115006046 - 07
U.I.B. : Agence Afrique 12 001 000 35 00 701 004/30
A.T.B. : Agence Mégrine 01.100.028 1104 2433 87 90
Attijari bank (Liberté) : 04 1020 024047001997 - 74
B.I.A..T. (Mégrine) : 08 2030 005230 000028 - 29
Attijari bank (Radès) : 04. 1000 094047001039 - 69

Sousse :
S.T.B. : 10 609 089 1004125 788 66

Sfax :
B.I.A.T. : 08 70300044 30 000018 - 67

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus